

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 février 2019 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

CONDOLÉANCES

- 10.04** Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Michael Vadamchino à la suite de son décès survenu le 24 janvier 2019.
- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Norma Elizabeth Frederick, à la suite de son décès survenu le 19 janvier 2019.

FÉLICITATIONS

- 10.06** Féliciter les athlètes du club Jeune Aire qui ont remporté plusieurs médailles lors de la 7^e édition de la Jeune Aire Distinction et de la coupe Wingym.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2019
- 10.08** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019
1192363002

CORRESPONDANCE / DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.09** Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement
1192363004
- 10.10** Accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2701 rue Lapierre et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.
1192365001

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat de gré à gré de 50 346, 33 \$, taxes incluses, au Groupe Prévost-Fortin pour la mise en place d'un programme de gestion des bernaches du Canada du 1er mars au 31 décembre 2019
1192363003
- 20.02** Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$, taxes incluses, pour la distribution par Postes Canada de 6 numéros d'Accent Le Journal, plus un répertoire Loisirs et Culture par son service « Courrier de quartier » pour l'année 2019.
1193630001
- 20.03** Entériner une dépense additionnelle de 4 160,66 \$ taxes incluses afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Xylème inc. pour des services généraux de consultation technique en expertise arboricole, de 43 115,63 \$ à 47 276,29 \$ taxes incluses.
1196598001
- 20.04** Entériner une dépense additionnelle de 2 300 \$, taxes incluses, pour l'entente intervenue en 2018 avec Métro Média relativement à la publication dans le journal Le Messager majorant ainsi la dépense totale à 111 300 \$.
1190577002

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.05** Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 16 mars 2019.
1195348001
- 20.06** Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Richelieu de LaSalle pour la réalisation d'un spectacle de financement au profit de Réseau ADO du Québec et des oeuvres du Club Richelieu qui se tiendra au Théâtre Desjardins le 13 février 2019.
1197551002
- 20.07** Autoriser la signature de la convention à intervenir avec Héritage Laurentien pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.
1197551003

ENTENTE

- 20.08** Amender la résolution CA18 20 0561 portant sur l'Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de corriger la durée de l'entente et la ventilation de la contribution accordée
1197405001

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

- 30.01** Proclamer la semaine du 11 au 15 février 2019 comme étant celles des Journées de la persévérance scolaire dans l'arrondissement de LaSalle.

30.02 Dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

1198157001

30.03 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1er juillet 2019.

1197551001

30.04 Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 26 et 27 avril 2019.

1197551005

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

30.05 Accepter l'offre de service de la ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de LaSalle auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

1198157002

AUTORISATION DE DÉPENSE

30.06 Approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2019, 2020 et 2021, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1188157004

BUDGET DE FONCTIONNEMENT / PTI

30.07 Réviser la répartition par programme/projet du PTI 2019-2020-2021

1193035002

REDDITION DE COMPTES

30.08 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 21 janvier 2019.

1193035003

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

40.01 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement concernant le droit de visite et d'inspection

1192365002

40.02 Ce projet de règlement vise à autoriser les employés de l'arrondissement à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière sur le territoire de l'arrondissement. Ceci comprend l'intérieur et l'extérieur de tout bâtiment, maison ou édifice. Ces visites ont pour but de vérifier ou de constater tout renseignement ou état de fait afin

d'assurer le respect de la réglementation. Ce règlement ne remplace ni n'abroge aucun règlement actuellement en vigueur.

ADOPTION

40.03 Adopter le règlement LAS-0128 autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006.

1182363096

CERTIFICAT

40.04 Recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 28, 29, 30, 31 janvier et le 1er février 2019 concernant le règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour la réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

1186152025

40.05 Recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 28, 29, 30, 31 janvier et le 1er février 2019 concernant le règlement LAS-0122 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

1186152022

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.06 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification d'une entrée privative du bâtiment commercial situé au 7071, boul. Newman

1192363006

40.07 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement d'une porte du bâtiment commercial situé au 2221, boul. Angrignon

1192363007

40.08 Approuver avec conditions, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre d'agrandir et de transformer une habitation unifamiliale située au 247, 5e Avenue

1192363009

40.09 Refuser les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, concernant le nouveau choix de briques proposé pour le bâtiment situé au 1801, rue Viola-Desmond

1192363008

AUTRE SUJET

40.10 Adopter le document intitulé "Règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme"

1192363005

DOMAINE PUBLIC

40.11 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de décembre 2018

1192363001

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.
1196456002

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1192363002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:17

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1192363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

D'accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 09:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du règlement numéro 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport annuel faisant état de l'application de ladite réglementation à l'égard de son territoire. Il est à noter que la partie I du rapport traitant de l'application du règlement est administrée par la division qualité du milieu, permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la partie II relative à l'entretien extérieur des espaces municipaux est administrée par la division voirie et parcs de la Direction des travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Adoption de l'ordonnance le 26 avril 2004
- Bilan annuel 2004 (sommaire décisionnel 2052363014)
- Bilan annuel 2005 (sommaire décisionnel 1062363001)
- Bilan annuel 2006 (sommaire décisionnel 1072363006)
- Bilan annuel 2007 (sommaire décisionnel 1082363011)
- Bilan annuel 2008 (sommaire décisionnel 1092363022)
- Bilan annuel 2009 (sommaire décisionnel 1102363019)
- Bilan annuel 2010 (sommaire décisionnel 1112363056)
- Bilan annuel 2011 (sommaire décisionnel 1122363003)
- Bilan annuel 2012 (sommaire décisionnel 1132363029)
- Bilan annuel 2013 (sommaire décisionnel 1142363011)
- Bilan annuel 2014 (sommaire décisionnel 1162363045)
- Bilan annuel 2015 (sommaire décisionnel 1162363045)
- Bilan annuel 2016 (sommaire décisionnel 1172363014)
- Bilan annuel 2017 (sommaire décisionnel 1182363004)

DESCRIPTION

Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Il est prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable dans un arrondissement, son conseil d'arrondissement doit déposer chaque année un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041) vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2018 à la séance du :

- conseil d'arrondissement le 4 février 2018;
- comité exécutif, le 13 mars 2018;
- conseil municipal, le 25 mars 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192365001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une demande de PPCMOI pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2701 rue Lapierre et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

D'accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2701 rue Lapierre et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 17:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une demande de PPCMOI pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2701 rue Lapierre et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'avis préliminaire de la firme BC2 groupe conseil inc. pour l'agrandissement de l'entrepôt situé au 2701, rue Lapierre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accepter la demande de PPCMOI pour l'agrandissement de l'entrepôt situé au 2701, rue Lapierre et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-28

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1192363003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré au montant de 50 346, 33 \$ (taxes incluses) au Groupe Prévost-Fortin inc. pour la mise en place d'un programme de gestion des bernaches du Canada pour l'arrondissement de LaSalle, du 1er mars 2019 au 31 décembre 2019

D'accorder un contrat de gré à gré au montant de 50 346, 33 \$ (taxes incluses) au Groupe Prévost-Fortin inc. pour la mise en place d'un programme de gestion des bernaches du Canada pour l'arrondissement de LaSalle, du 1er mars 2019 au 31 décembre 2019.
D'imputer cette dépense de 50 346,33 \$, incluant les taxes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 09:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré au montant de 50 346, 33 \$ (taxes incluses) au Groupe Prévost-Fortin inc. pour la mise en place d'un programme de gestion des bernaches du Canada pour l'arrondissement de LaSalle, du 1er mars 2019 au 31 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Du mois de mars à la mi-décembre, des rassemblements importants de bernaches du Canada sont observés dans les parcs de l'arrondissement de LaSalle, et ce, majoritairement au parc des Rapides. Au printemps, les berges du fleuve St-Laurent sont employées par les bernaches comme sites de nidification.

La présence de bernaches du Canada en grand nombre est une source de nuisance pour la pratique des activités sportives et récréatives dans les parcs de l'arrondissement. Les excréments produits par les bernaches rendent l'entretien des équipements municipaux fastidieux pour l'arrondissement.

De plus, la nidification croissante des bernaches sur les berges du fleuve St-Laurent a été observée au cours des dernières années. Il a été démontré que les bernaches ont tendance à retourner année après année au même endroit pour élever leurs petits. Quant aux jeunes femelles, elles ont l'habitude de retourner à l'endroit où elles sont nées pour entamer leur cycle de reproduction, ce qui engendre une augmentation progressive de leur présence dans les parcs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Une demande de prix à été faite le 13 septembre 2018 auprès du Groupe Prévost-Fortin inc. (GPF) et une offre de services nous a été transmise le 19 novembre 2018. Le montant des honoraires pour la réalisation du mandat est de 43 788,93 \$ plus taxes. Ce montant couvre les éléments suivants :

SERVICES	HONORAIRES
Demande de permis – Service canadien de la faune	224,85 \$
Stérilisation des œufs de bernaches	Inclus
Effarouchement de bernaches (bloc de 600 heures)	40 830,00 \$

Rencontres (début et suivi)	701,20 \$
Rapport de recommandations	899,88 \$
Frais de coordination	1133,00 \$
Sous-total :	43 788,93 \$
T.P.S.	2 189,45 \$
T.V.Q.	4 367,95 \$
TOTAL :	50 346,33 \$

JUSTIFICATION

Le partenariat avec le Groupe Prévost-Fortin inc. permettra d'offrir un programme de gestion des bernaches du Canada aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables et éthiques en la matière.

Le mandat consiste à contrôler les populations de bernaches du Canada dans l'arrondissement de LaSalle en utilisant une méthode d'élimination, soit la détection des nids et la réduction de la natalité par le contrôle des œufs, ainsi que deux méthodes actives de dispersion des oiseaux, soit l'effarouchement à l'aide de chiens entraînés et par la fauconnerie. Enfin, au terme du mandat, un rapport sur les activités d'effarouchement et de réduction de la natalité par le contrôle des œufs des bernaches du Canada dans l'arrondissement est demandé à l'adjudicataire.

Les objectifs du mandat sont les suivants:

- a) Réduire les natalités par la détection des nids et par le contrôle des œufs;
- b) effaroucher la totalité des bernaches du Canada (voire un maximum) lors de chacune des visites d'effarouchement;
- c) réaliser un suivi des populations de bernaches du Canada par dénombrement;
- d) transmettre la documentation fournie par l'arrondissement aux citoyens qui se présentent lors des visites d'effarouchement;
- e) réaliser un rapport qui dresse un bilan des activités d'effarouchement et de réduction de la natalité des bernaches du Canada dans l'arrondissement et proposer des solutions pour bonifier les actions dans les années futures.

Le contrat d'effarouchement permettra de réduire de façon significative les nuisances causées par la présence de bernaches dans les parcs de l'Arrondissement. La réduction de la natalité par le contrôle des œufs permet de réduire, à long terme, la nidification des bernaches dans les parcs de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la dépense telle que ci-dessous:
Année 2019: 50 346, 33 \$ (taxes incluses)

au compte budgétaire
2412.0010000.301735.02805.54590.014447.0000.000000.000000.000000.000000

Demande d'achat numéro 584728

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis quelques décennies, l'étalement urbain et les modifications du paysage du sud québécois ont mené à des conflits de plus en plus fréquents avec la faune sauvage. La bernache du Canada est une espèce considérée particulièrement indésirable puisqu'elle

cause un dérangement important par son abondance et son comportement. Il s'agit effectivement d'une espèce qui s'adapte aux changements et qui tire profit de l'expansion des milieux urbains et périurbains. Selon les données disponibles, leurs populations dans le sud de la province ont effectivement augmenté de manière considérable durant les dernières années.

Au niveau écologique, la présence en grand nombre de ces gros oiseaux très territoriaux peut mener à une diminution de la biodiversité aviaire du lieu. Il s'agit d'une situation qui requiert des interventions ciblées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de programme de gestion des bernaches du Canada pourrait mener à l'augmentation importante de leur population sur le territoire laSallois, et ce, corollairement à l'augmentation des nuisances sanitaires, écologiques et opérationnelles étant associées à la forte présence de ces animaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les patrouilleurs de la patrouille animale de LaSalle arpenteront le territoire, afin d'informer les citoyens des différentes problématiques liées aux bernaches du Canada et aux modes de gestion déployés pour en contrôler leur population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 24 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1193630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$, taxes incluses, pour la distribution par Postes Canada de 6 numéros d'Accent Le Journal, plus un répertoire Loisirs et Culture par son service « Courrier de quartier » pour l'année 2019.

D'autoriser une dépense approximative de 40 000 \$, taxes incluses, pour la distribution par Postes Canada de 6 numéros d'Accent Le Journal plus un répertoire Loisirs et Culture par son service « Courrier de quartier » pour l'année 2019.
La somme sera prise à même le budget d'opération 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 16:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$, taxes incluses, pour la distribution par Postes Canada de 6 numéros d'Accent Le Journal, plus un répertoire Loisirs et Culture par son service « Courrier de quartier » pour l'année 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement distribue les 6 numéros de son bulletin municipal Accent le Journal chaque année ainsi que son répertoire des activités, Loisirs et culture, à environ 37 371 adresses résidentielles, commerciales et industrielles de LaSalle, par l'entremise de Postes Canada, seul fournisseur à livrer directement dans toutes les boîtes aux lettres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0656 - 18 décembre 2017 - Année 2018 - Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$ (taxes incluses).

CA16 20 0685 - 5 décembre 2016 - Année 2017 - Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$ (taxes incluses).

CA16 20 0067 - 1er février 2016 - Année 2016 - Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Le service à fournir consiste en un total de sept distributions (6 publications «Accent Le Journal» et un répertoire « Loisirs/Culture ») à toutes les adresses de LaSalle, par facteur, directement dans la boîte aux lettres, entre février et décembre 2018.

Pour le service *Courrier de quartier*, l'arrondissement de LaSalle a droit automatiquement au tarif réduit consenti par convention par Postes Canada à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Postes Canada est le seul fournisseur à proposer le service de distribution porte-à-porte par facteur au Canada, il est donc impossible d'inviter d'autres soumissionnaires à proposer des prix. Au cours de l'année, il se peut que Postes Canada ajuste ses prix selon l'ajout de ménages dans des logements nouvellement construits, ce qui fait qu'une distribution d'un numéro de même poids peut être plus cher à la fin de l'année qu'en début, le coût étant calculé selon le poids et le nombre de portes. Disposition de la loi; article 573.3 par. 1 LCV.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme sera prise à même le budget d'opération 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2019-01-28



Dossier # : 1196598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 4 160,66 \$ taxes incluses afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Xylème inc. pour des services généraux de consultation technique en expertise arboricole (banque d'heures), de 43 115,63 \$ à 47 276,29 taxes incluses, appel d'offres sur invitation no 17-16313 (1 soumissionnaire).

D'entériner une dépense additionnelle de 4 160,66 \$ taxes incluses afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Xylème inc. pour des services généraux de consultation technique en expertise arboricole (banque d'heures), de 43 115,63 \$ à 47 276,29 taxes incluses, appel d'offres sur invitation no 17-16313 (1 soumissionnaire).
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 07:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 4 160,66 \$ taxes incluses afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Xylème inc. pour des services généraux de consultation technique en expertise arboricole (banque d'heures), de 43 115,63 \$ à 47 276,29 taxes incluses, appel d'offres sur invitation no 17-16313 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a fait appel aux services de la firme Xylème pour des services généraux de consultation technique en expertise arboricole (banque d'heures) pour une valeur de 43 115,63 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation no 17-16313.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0609 adopté le 23 novembre 2017 : D'accorder un contrat pour une valeur de 43 115,63 \$, taxes incluses, à la firme Xylème inc. pour des services généraux de consultation technique en expertise arboricole (banque d'heures), conformément à l'appel d'offres sur invitation n° 17-16313.

DESCRIPTION

Le besoin était évalué à 500 h pour permettre à la Direction des travaux publics de répondre aux demandes citoyennes et partenaires. Une dépense supplémentaire de 4 160,66 \$ toutes taxes incluses permet de payer l'analyse des demandes reçues, étant donné que ce contrat est relié aux nombres de demandes transmises, le montant de 500 h n'était qu'une estimation.

L'augmentation représente 49 h soit 10 % des heures estimées.

JUSTIFICATION

Les services de la firme ont permis, entre autres, à la Direction de réduire les délais d'attente pour les demandes d'abattage et d'élagage d'arbres publics (requête citoyenne) et les arbres privés (demandes de permis).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont réservés par la demande d'achat 584158

Montant net montant taxes incluse

3 799,24 \$ 4 160,66 \$

Imputation

2412.0010000.301740.07163.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 21 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
c/s operations travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-01-21



Dossier # : 1190577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 2 300 \$, taxes incluses, pour l'entente intervenue en 2018 avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la publication dans le journal Le Messenger majorant ainsi la dépense totale à 111 300 \$.

D'entériner une dépense additionnelle de 2 300 \$, taxes incluses, pour l'entente intervenue en 2018 avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la publication dans le journal Le Messenger majorant ainsi la dépense totale à 111 300 \$.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-30 13:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 2 300 \$, taxes incluses, pour l'entente intervenue en 2018 avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la publication dans le journal Le Messenger majorant ainsi la dépense totale à 111 300 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de publication a été conclue avec Métro Média en décembre 2017 pour l'année 2018 au montant de 109 000 \$. Résolution numéro CA17 20 0657.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0657 - 18 décembre 2018 - Approuver une dépense maximale de 109 000 \$, taxes incluses.

CA18 20 0307 - 9 juillet 2018 - Autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média /10684210 Canada inc.

DESCRIPTION

La dépense initiale de 109 000 \$, taxes incluses, est répartie comme suit :

1. Avis public;
2. Accent en bref;
3. Communications générales.

Chaque année, tous les montants alloués pour chacune de ces catégories sont approximatifs et selon l'état climatique et autres imprévus, ils sont appelés à fluctuer.

En fin d'année, deux publications supplémentaires ont été produites relativement au déneigement et la dépense additionnelle sert à payer la somme due.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont réservés par la demande d'achat 581116 .

Imputation :

2412.0010000.301703.01801.53801.014024.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2019-01-28



Dossier # : 1195348001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 16 mars 2019.

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 16 mars 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 07:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1195348001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 16 mars 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau a adressé à l'arrondissement, au nom du Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle, une demande de contribution financière pour l'organisation de la finale régionale qu'il recevra le 16 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0048 (1186818009) adoptée le 5 février 2018 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 24 mars 2018.

Résolution CA17 20 0076 (1176818002) adoptée le 6 février 2017 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 18 mars 2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0076 (1166818002) adoptée le 1er février 2016 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 19 mars 2016. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA15 20 0021 (1146818036) adoptée le 12 janvier 2015 : D'accorder une contribution financière de 750 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 21 mars 2015.

DESCRIPTION

Cégeps en spectacle est un concours annuel des arts de la scène qui encourage les jeunes de la relève du milieu collégial à l'échelle de la province. Chaque institution tient sa finale

locale et les gagnants participent à la finale régionale. Cette année, la finale régionale aura lieu au Collège Jean-de-Brébeuf.

JUSTIFICATION

Ce concours représente le plus grand événement culturel de tout le réseau collégial québécois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le message du conseil à paraître dans le programme de la soirée devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-16



Dossier # : 1197551002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Richelieu de LaSalle pour la réalisation d'un spectacle de financement au profit de Réseau ADO du Québec et des oeuvres du Club Richelieu qui se tiendra au Théâtre Desjardins le 13 février 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Club Richelieu de LaSalle pour la réalisation d'un spectacle de financement au profit de Réseau ADO du Québec et des oeuvres du Club Richelieu qui se tiendra au Théâtre Desjardins le 13 février 2019 ;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Richelieu de LaSalle pour la réalisation d'un spectacle de financement au profit de Réseau ADO du Québec et des oeuvres du Club Richelieu qui se tiendra au Théâtre Desjardins le 13 février 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Richelieu de LaSalle a adressé une demande contribution financière à l'arrondissement pour la réalisation d'un spectacle au profit de Réseau ADO du Québec et pour les oeuvres du Club Richelieu. Le Réseau ADO est un programme national de promotion de la santé mentale et d'intervention précoce conçu par et pour les jeunes. Le club Richelieu LaSalle inc. est un organisme de services qui soutient et vient en aide principalement aux organismes jeunesse de l'Arrondissement de LaSalle. Il regroupe plus de 70 membres qui participent aux différentes activités, événements et levées de fonds du club.

L'activité de financement se tiendra le 13 février 2019, au Théâtre Desjardins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ dans le cadre de la réalisation d'un spectacle de financement au projet de l'organisme Réseau ADO du Québec et des oeuvres du Club Richelieu de LaSalle.

JUSTIFICATION

Le Club Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le logo de l'arrondissement de LaSalle sera apposé sur l'affiche publicitaire du spectacle. L'annonce paraîtra également sur le site Web du Théâtre Desjardins. Le tout devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-22



Dossier # : 1197551003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 17:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique du parc des Rapides incluant les jetées est et ouest et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'Arrondissement octroie un contrat d'entretien et de sensibilisation depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'une programmation d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

On se rappellera que la saison 2017 au parc des Rapides fut marquée par des circonstances exceptionnelles découlant de la crue des eaux observée au printemps. Le 10 mai 2017, Hydro-Québec a évalué la situation et a demandé à l'arrondissement la fermeture complète et immédiate du parc pour une période indéterminée. La crue printanière s'est résorbée quelques semaines plus tard, mais la situation a tardé à se résorber au niveau du fleuve St-Laurent. Le 15 septembre, Hydro-Québec autorisa la réouverture du parc des Rapides. Héritage Laurentien a recensé 21 844 interventions de sensibilisation pour l'année 2017. Comme Héritage Laurentien a vécu un printemps 2017 atypique et exceptionnel, 88% des interventions ont répondu aux inquiétudes exprimées par les citoyens.

Pour l'année 2018, la sensibilisation à l'écologie des milieux naturels a constitué une priorité pour Héritage Laurentien. Au cours de la période d'activité, les patrouilleurs et naturalistes ont transmis des connaissances sur le milieu à 5 883 citoyens. De ce nombre, 384 personnes ont pris part à des visites guidées complètes du site. De plus, l'équipe d'entretien horticole du Parc des Rapides a déployé d'énormes efforts à l'été et à l'automne 2018 dans tous les secteurs du parc, afin de contenir la contamination et procéder à l'éradication des espèces nuisibles et envahissantes. Il a donc été possible de réduire considérablement la menace.

Pour l'année 2019, l'organisme poursuivra ses activités de patrouille et de sensibilisation.

De plus, Héritage Laurentien mettra en place, comme par les années passées, des campagnes de bénévolat pour la réalisation des corvées de plantations et d'entretien du parc, ainsi que d'animations et d'accueil. Un système d'évaluation a été mis en place avec la Division développement et soutien technique (architecture du paysage) permettant d'assurer la continuité de l'entretien et du suivi écologique dans le temps.

L'accessibilité du parc aux citoyens demeure du dimanche au samedi, de 7 h à 21 h. Une équipe de bénévoles a reçu la responsabilité d'ouvrir le parc à 7 h tous les matins au printemps et à l'automne.

La sensibilisation et les patrouilles (surveillances) du parc des Rapides sont effectuées selon l'horaire ci-dessous :

1 ^{er} janvier au 7 avril 2019		sensibilisation et patrouilles occasionnelles	sans ouverture et sans fermeture du parc
8 avril au 12 mai 2019	7 jours/semaine	10 h à 18 h	sans ouverture et sans fermeture du parc
13 mai au 22 septembre 2019	7 jours/semaine	7 h à 21 h	avec ouverture et fermeture du parc
23 septembre au 27 octobre 2019	7 jours/semaine	10 h à 18 h	sans ouverture et sans fermeture du parc
28 octobre au 31 décembre 2019		sensibilisation et patrouilles occasionnelles	sans ouverture et sans fermeture du parc

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0049 (1186818007) adoptée le 5 février 2018 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

Résolution CA17 20 0185 (1176818034) adoptée le 3 avril 2017 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

Résolution CA16 20 0134 (1166818015) adoptée le 7 mars 2016 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

DESCRIPTION

Une contribution financière de 209 556 \$ toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les conditions de versement au protocole.

Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3 qui sont précisées dans les points suivants :

I. Durée de l'entente

- II. Respect des lois
- III. Santé et sécurité au travail
- IV. Obligations de l'organisme
- V. Le personnel
- VI. Surveillance du parc des Rapides, jetées est et ouest
- VII. Veille écologique
- VIII. Entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest
 - Entretien des plates-bandes horticoles une (1) fois aux dix (10) jours
 - Entretien des plates-bandes de naturalisation une (1) fois au dix (10) jours
 - Entretien général et nettoyage
 - Rapports
- IX. Programmation

S'assurer que le programme d'activités correspond en tout point au programme décrit dans la présente convention.

Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité des usagers lorsqu'il y a un bris d'équipement et aviser l'Arrondissement sans délai.

S'assurer que l'attitude de l'ensemble de son personnel soit professionnelle face au personnel de l'Arrondissement et au public.

L'organisme est tenu de déclarer à l'Arrondissement tout accident survenu sur le site des activités; il se doit d'observer les normes relatives à la protection des salariés sur les sites de travail publiées par le ministère du Travail et de la main d'œuvre du Québec.

L'organisme devra déposer la liste des équipements en location aux citoyens ainsi que la liste de tarification pour approbation par l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables. Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette décision est conforme à l'orientation « Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts » et des actions 31 à 34 du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation, de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais afin de se préparer et de se protéger contre les infestations et de tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville de son réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Héritage Laurentien a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle dont il comprend les termes et la portée, et il a fait toutes les affirmations solennelles requises en application de ladite politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique de gestion contractuelle. Celle-ci est annexée au protocole d'entente.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-25

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1197405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0561 portant sur l'Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de corriger la durée de l'entente et la ventilation de la contribution accordée

D'amender la résolution CA18 20 0561 portant sur l'Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de corriger la durée de l'entente et la ventilation de la contribution accordée

De verser la contribution annuelle suivante :

2019 - 250,56 \$ pour l'année 2018 et 5415,51 \$ pour l'année 2019

2020 - 6148,24 \$

2021 - 5861,88 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire indiqué à l'intervention financière.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-30 08:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197405001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0561 portant sur l'Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de corriger la durée de l'entente et la ventilation de la contribution accordée

CONTENU

CONTEXTE

Une entente a été conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en décembre 2018 établissant les paramètres de collaboration entre la Société et l'arrondissement en cas de sinistre. La résolution aurait dû indiquer que l'entente était pour la période de 2018 à 2021 et préciser la ventilation de la contribution par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0561 Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

DESCRIPTION

L'entente couvre la période du 20 décembre 2018 au 19 décembre 2021 avec une option de prolongation automatique de trois ans.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution annuelle sera versée ainsi :
 2019 - 250,56 \$ pour l'année 2018 et 5415,51 \$ pour l'année 2019
 2020 - 6148,24 \$
 2021 - 5861,88 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2019-01-29



Dossier # : 1198157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

Dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 07:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

CONTENU

CONTEXTE

La célébration du Mois de l'histoire des Noirs en février remonte à plusieurs années au Québec et particulièrement dans la région montréalaise. C'est au début des années 1970, que le mouvement prend de l'ampleur aux États-Unis et que la communauté noire de Montréal commence à commémorer le Mois de l'histoire des Noirs. En 2006, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs. Cette loi soulignant l'apport des citoyens issus des communautés noires à la communauté québécoise est finalement adoptée le 1^{er} février 2007. C'est en 2002 que la nouvelle Ville de Montréal a réitéré la proclamation du mois de février : le Mois de l'histoire des Noirs à Montréal, à l'instar d'autres grandes villes américaines et canadiennes. Rappelons qu'au Québec, depuis plus de 25 ans, des activités sont organisées, visant à faire découvrir la richesse et la diversité des communautés noires en plus de rendre hommage aux différentes personnalités qui se sont illustrées ici et ailleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0054 (1186818010) adoptée le lundi 5 février 2018 : Dans le cadre de la 27e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Résolution CA17 20 0065 (1176818003) adoptée le 6 février 2017 : Dans le cadre de la 26e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la 28e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite rappeler aux LaSalloises et aux LaSallois l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de LaSalle. Afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs, les membres du conseil d'arrondissement invitent la communauté noire de LaSalle, pour une troisième année consécutive, à un cocktail à la mairie d'arrondissement.

Tous les citoyens sont conviés à participer à plus de 100 activités culturelles et sociales à travers la Ville de Montréal mettant en valeur les réalisations des communautés noires à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs qui se déroule du 1^{er} au 28 février 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis par l'arrondissement pour faire connaître la résolution du conseil d'arrondissement portant sur la «Reconnaissance de la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de Montréal».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle

Lecture :

Stephanie LAMPRON DE SOUZA, 18 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-16



Dossier # : 1197551001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1er juillet 2019.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1^{er} juillet 2019;
De désigner Marie-Annick Lussier pour présenter la demande;

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 07:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1er juillet 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 35 ans, l'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la fête nationale du Québec et la fête du Canada et offre aux participants de plus de 18 ans la possibilité d'acheter des boissons alcooliques lors de la tenue de ces événements. Pour ce faire, l'arrondissement doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0015 (1186818004) adoptée le 15 janvier 2018 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et du 1^{er} juillet 2018. De désigner Ginette Cadieux pour présenter la demande.

Résolution CA17 20 0024 (1166818111) adoptée le 16 janvier 2017 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et du 1er juillet 2017. De désigner Ginette Cadieux pour présenter la demande.

Résolution CA16 20 0025 (1156818124) adoptée le 11 janvier 2016 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1er juillet 2016. De désigner Ginette Cadieux pour présenter la demande.

DESCRIPTION

Dans le cadre des festivités 2019 de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcooliques sur le site des fêtes. Le 24 juin 2019, un point de vente sera délimité au terrain du parc Riverside, entre la 35e Avenue et la rue Raymond. Le 1er juillet,

un point de vente sera délimité au terrain du parc des Ouellette, entre la rue Lefebvre et la rue Robert. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures lors de ces événements. La dépense maximale de 174 \$ provient des services techniques sports, culture et événements publics du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

JUSTIFICATION

La dépense maximale de 178 \$ provient des services techniques sports, culture et événements publics du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Programmation des Fêtes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-15

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1197551005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 26 et 27 avril 2019.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2018. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.
Vendredi 26 avril 2019

Procession sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle, de 22 h à 23 h, sous le contrôle du service de police.

Samedi 27 avril 2019

Messe pascale à l'extérieur, dans la section du parc des Rapides, en face de l'église, 7707 boulevard LaSalle, de 23 h 45 à minuit quinze.

La Communauté devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons.

Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 13:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 26 et 27 avril 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 26 et 27 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0057(1186818015) adoptée le 5 février 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2018. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Résolution CA17 20 0133 (1176818016) adoptée le 6 mars 2017 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 14 et 15 avril 2017. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Résolution CA16 20 0141 (1166818008) adoptée le 7 mars 2016 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 29 et 30 avril 2016.

DESCRIPTION

Le vendredi 26 avril, les paroissiens participeront à une procession qui empruntera le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle pour retourner à l'église. La procession est prévue de 22 h à 23 h et elle se déroulera sous le contrôle du SPVM.

Le samedi 27 avril, la paroisse célébrera une messe pascale en plein air dans le parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de 23 h 45 à 00 h 15. La paroisse verra à fournir les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

JUSTIFICATION

La paroisse organise ses festivités pascales depuis de nombreuses années. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces festivités n'ont aucun impact financier pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors de la procession, les rues ne seront pas fermées à la circulation et le SPVM assurera le bon ordre lors de cette marche. Compte tenu du court circuit emprunté et de l'heure tardive, les impacts sur la circulation seront minimes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La procession ayant peu d'impact sur le voisinage, aucune opération de communication particulière ne sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-25



Dossier # : 1198157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de LaSalle auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

D'accepter l'offre de service de la ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de LaSalle auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 13:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de LaSalle auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les droits d'auteur, chaque arrondissement doit verser à l'organisme Ré:Sonne (société fédérale autorisée à percevoir des redevances pour le compte d'artistes interprètes et de producteurs d'enregistrements sonores publiés) une redevance annuelle afin de diffuser dans ses lieux et locaux de la musique publiée. Dans un souci d'efficacité administrative, une entente qui regroupe l'ensemble des redevances sur le territoire a été négociée par le Service de la Culture.

En vertu des articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur. Toutefois, selon l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la Ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services».

Il importe de préciser que la Ville paie déjà des droits à la SOCAN en ce qui concerne les redevances aux auteurs, compositeurs, paroliers et éditeurs de musique, et par la présente entente, via Ré:Sonne, la Ville veillera à payer les redevances aux artistes interprètes et producteurs d'enregistrement sonores publiés, en conformité avec la Loi sur les droits d'auteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle souhaite mandater le Service de la Culture pour conclure une entente unique avec tous les arrondissements et la Ville centre concernant les redevances dues en droit d'auteur à l'organisme Ré:Sonne, réduisant ainsi les coûts de redevances unitaires et les frais administratifs.

Le mandat consiste:

- a) à régulariser les redevances spécifiques pour le TARIF 3.T3 Utilisation et distribution de musique de fond; le TARIF 5 parties A à G Utilisation de musique pour accompagner des événements en direct et le TARIF 6.B Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditions physiques. Toutes autres utilisations ne sont pas couvertes par la présente entente.
- b) à couvrir les redevances dues pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018.
- c) à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville.

JUSTIFICATION

En vertu de la Charte, la Ville centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissements. En conséquence, s'il désire bénéficier de ces tarifs, l'arrondissement doit accepter l'offre de service par résolution de son conseil d'arrondissement et mandater la direction associée, soit le Service de la Culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'arrondissement, l'entente de redevances avec Ré:Sonne représente 3 727,61\$, soit 3 242,11\$ + 485,50\$ (TVH+TVQ), couvrant les années 2013 à 2018.

Cette dépense de 3 403,81\$ taxes nettes sera assumée par le budget de fonctionnement 2019 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans l'imputation budgétaire suivante :

2412.0010000.301729.07289.54506.014416.0000.000000.000000.000000.000000.

Une nouvelle entente sera négociée pour les cinq prochaines années et fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la présente, l'arrondissement de LaSalle se donne des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur et ce au meilleur coût.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 : Signature de l'entente avec Ré:Sonne

Mars 2019 : Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville Centre

Mars 2019 : Paiement de la redevance et de la cotisation annuelle à Ré:Sonne par le Service de la Culture

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-22



Dossier # : 1188157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2019, 2020 et 2021, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2019, 2020, 2021, ainsi que la reconnaissance d'un nouvel organisme, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 15:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1188157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2019, 2020 et 2021, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence clair et précis. En décembre 2015 et octobre 2017, l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Suite à ces modifications apportées en 2017 à la politique, les organismes seront désormais reconnus pour une durée de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0450 (1184629004) adopté le 2 octobre 2018 : D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Résolution CA18 20 0094 (1186818027) adoptée le 5 mars 2018 : D'approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Résolution CA17 20 0549 (1176818101) adoptée le 2 octobre 2017 : D'approuver les amendements proposés à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser leur entrée en vigueur au 1er janvier 2018 à l'exception du point 5 qui sera en vigueur dès le 1er novembre 2017.

Résolution CA15 20 0709 (1156818117) adoptée le 7 décembre 2015 : D'approuver les modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. De décréter sa mise en application au 1er janvier 2016.

DESCRIPTION

Approuver la liste des organismes reconnus pour les 3 prochaines années 2019, 2020, 2021, ainsi que la reconnaissance d'un nouvel organisme selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et autoriser que leur soient accordé les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste des organismes reconnus, incluant le nouvel organisme à reconnaître, est annexée au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle LaSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme défini dans la dernière version de la politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après adoption par le conseil de la présente résolution, envoi en février 2019 d'une lettre de la Direction officialisant la reconnaissance de l'organisme, indiquant leur classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle adoptée le 3 novembre 2014 et de ses modifications approuvées les 7 décembre 2015 et 2 octobre 2017

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 21 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-03



Dossier # : 1193035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réviser la répartition par programme/projet du PTI 2019-2020-2021

Il est recommandé d'adopter la modification de la répartition par programme/projet du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019,2020 et 2021, selon le tableau révisé suivant:

Projet	Description	2019	2020	2021	TOTAL
34210	Programme de réfection parcs et piscines	1 495 000	1 200 000	1 200 000	3 895 000
55700	Programme de réfection routière	2 000 000	1 261 000	2 000 000	5 261 000
56700	Programme de réfection de bâtiments	1 637 000	2 671 000	1 932 000	6 240 000
58800	Projet Quartier culturel / 13 strathyre	<u>8 000 000</u>	<u>2 300 000</u>		<u>10 300 000</u>
	TOTAL	<u>13 132 000</u>	<u>7 432 000</u>	<u>5 132 000</u>	<u>25 696 000</u>

Cette modification n'a aucun impact sur le total du Programme triennal d'immobilisation déjà adopté.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:21

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réviser la répartition par programme/projet du PTI 2019-2020-2021

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations (PTI) .
 Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme triennal des immobilisation (PTI) par son conseil d'arrondissement.
 L'Administration municipale a fixé, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 25 696 000\$, soit 13 132 000 \$ pour 2019, 7 432 000\$ pour 2020 et 5 132 000\$ pour 2021. L'adoption du PTI 2019-2020-2021 a été réalisé lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle le 2 octobre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 200419 - Approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé de modifier la répartition du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019,2020 et 2021, pour présenter le projet Quartier culturel/13 Strathyre distinctement des programmes, selon le tableau révisé suivant:

Projet	Description	2019	2020	2021	TOTAL
34210	Programme de réfection parcs et piscines	1 495 000	1 200 000	1 200 000	3 895 000
55700	Programme de réfection routière	2 000 000	1 261 000	2 000 000	5 261 000
56700	Programme de réfection de bâtiments	1 637 000	2 671 000	1 932 000	6 240 000
58800	Projet Quartier culturel / 13 strathyre	<u>8 000 000</u>	<u>2 300 000</u>	<u> </u>	<u>10 300 000</u>
	TOTAL	<u>13 132 000</u>	<u>7 432 000</u>	<u>5 132 000</u>	<u>25 696 000</u>

JUSTIFICATION

Cette modification n'a aucun impact sur le total du Programme triennal d'immobilisation déjà adopté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PTI 2019-2021 prévoit des investissements nets de 25 696 000\$, dont 13 132 000\$ en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1193035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 21 janvier 2019.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 21 janvier 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 21 janvier 2019.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2018 CA19 200 019.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 21 janvier 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières



Dossier # : 1192365002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement concernant le droit de visite et d'inspection

Avis de motion est donné de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement concernant le droit de visite et d'inspection.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-30 08:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement concernant le droit de visite et d'inspection

CONTENU**CONTEXTE**

La direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques a proposé aux arrondissements un projet de règlement en matière d'inspection afin de pallier à diverses lacunes constatées dans certains arrondissements. Bien qu'une vérification des règlements de LaSalle ait révélé que nos dispositions actuelles sont suffisamment précises, il est loisible d'adopter ce règlement afin d'assurer une cohérence réglementaire avec l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. Ce règlement ne remplace ni n'abroge aucun règlement actuellement en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer un avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement concernant le droit de visite et d'inspection à une séance subséquente du conseil.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion 4 février
Dépôt et présentation du projet de règlement 4 février
Adoption du règlement 4 mars
Entrée en vigueur 11 mars

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 411 de la Loi sur les cités et villes

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-29

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe



Dossier # : 1182363096

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0128 intitulé « *Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006* » .

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-28 16:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363096

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363096

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006

CONTENU

CONTEXTE

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un conseil d'arrondissement peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie. Cette disposition de la loi fut utilisée dans le cas du CPE André-Laurendeau situé au 1351, rue Lapierre en 2002. Elle a permis d'implanter une garderie dans un bâtiment distinct sur le lot numéro 2 926 456 appartenant au C.É.G.E.P André-Laurendeau. Ce CPE accueille aujourd'hui 80 enfants.

Afin de répondre aux besoins, le CPE André-Laurendeau souhaite construire un deuxième bâtiment qui accueillerait 44 enfants (dont 10 poupons âgés de 18 à 59 mois). Cette deuxième installation serait également gérée par le CPE André-Laurendeau. Les places seraient réservées exclusivement à la clientèle du C.É.G.E.P. André-Laurendeau (étudiants, enseignants et travailleurs).

Le CPE offrirait des services de garde à temps complet ou à temps partiel. De plus, le projet se distingue, car il sera réalisé en partenariat avec les programmes de "Technique d'éducation à l'enfance" et de "Soins infirmiers" offerts par le C.É.G.E.P. André-Laurendeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA02 200632

LAS-0006-1, Règlement amendant le règlement numéro LAS-0006 visant à autoriser un centre à la petite enfance sur une partie du lot numéro 1449596
4 novembre 2002

CA02 200399

LAS-0006, Règlement visant à autoriser un centre à la petite enfance sur une partie du lot numéro 1449596
2 juillet 2002

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise à:

1. Autoriser un CPE sur le lot numéro 2 926 456;

2. autoriser deux (2) bâtiments sur le lot numéro 2 926 456;
3. fixer les paramètres d'implantation de ceux-ci;
4. fixer les paramètres du terrain (superficie minimale, profondeur minimale, frontage minimal);
5. fixer les paramètres du bâtiment (marges, nombre d'étage, hauteur, superficie minimale, largeur minimale);
6. fixer les rapports du coefficient d'occupation du sol et du rapport bâtiment/terrain;
7. fixer le nombre de cases de stationnement requises;
8. fixer le nombre d'espaces de chargement requis;
9. abroger l'ancien règlement applicable.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Les besoins en place de garderie sont importants dans l'arrondissement;
2. le projet est compatible avec le milieu d'insertion;
3. le projet profitera des installations existantes;
4. le projet favorise la formation de la relève grâce au partenariat avec les programmes de Technique d'éducation à l'enfance et de Soins infirmiers offerts par le C.É.G.E.P. André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Projet conforme à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
- À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-10-25

**Dossier # : 1186152025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Avis de motion: 10 décembre
Adoption: 14 janvier
Registre 28 février au 1er février de 9h à 19h
Envoi au Ministère des affaires municipales et de l'habitation: 4 février
Approbation du ministère
Avis d'entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un Quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Les travaux consisteront à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 8 650 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0122 intitulé « *R èglement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 08:40

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs



Dossier # : 1186152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

De recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 28, 29, 30, 31 janvier et le 1er févrierl 2019 concernant le règlement LAS-0122 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* ».

Signé par **Le**

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186152022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Adoption: 14 janvier
Registre du 28 janvier au 1er février de 9h à 19h
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 4 février
Approbation du ministère
Entrée en vigueur

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Un registre s'est tenu du 28 janvier au 1er février 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1186152022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.
Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 19-56700-000 2 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.
Tenue d'un registre.
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1192363006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification d'une entrée privative du bâtiment commercial situé au 7071, boul. Newman

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001480317), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification d'une entrée privative du bâtiment commercial situé au 7071, boul. Newman.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:22

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification d'une entrée privative du bâtiment commercial situé au 7071, boul. Newman

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier l'une des anciennes entrées de l'établissement de commerce au détail Sears localisé dans le Carrefour Angrignon afin d'y accueillir un nouveau commerce (Ardène) au coin des boulevards Newman et Angrignon. Il s'agit d'un ancien commerce qui occupait l'ensemble de l'extrémité nord-est du carrefour et qui a été subdivisé en six locaux avec quatre entrées distinctes. Il y a déjà eu deux entrées modifiées, dont l'une pour le magasin "L'Aubainerie" et l'autre pour une nouvelle entrée type du Carrefour. La demande actuelle vise donc la modification d'une troisième entrée. La quatrième entrée sera éventuellement aussi modifiée, mais fera l'objet d'une demande distincte.

Le style, la forme et le volume de cette entrée (Ardène) s'apparenteraient à ceux des entrées communes du centre commercial et celle du magasin "L'Aubainerie". Le pourtour de l'entrée serait composé de panneaux de métal de couleur noire au fini lisse (tel que le modèle de panneau d'aluminium Alucobon, de couleur noire 326 ou équivalent). La partie supérieure centrale serait revêtue de panneaux métalliques gris pâle au fini lisse (tel que le modèle de panneau d'aluminium Alucobond, de couleur Platinum Grey 136 ou équivalent). Le reste de l'entrée est vitrée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 13 (commerces de moyenne ou de grande surface).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001480317), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification d'une entrée privative du bâtiment commercial situé au 7071, boul. Newman.

JUSTIFICATION

À sa séance du 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent le concept établi pour ce segment du carrefour;
- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et s'y harmonisent;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (commerces de moyenne ou de grande surface);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1192363007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement d'une porte du bâtiment commercial situé au 2221, boul. Angrignon

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001482414), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement d'une porte du bâtiment commercial situé au 2221, boul. Angrignon.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement d'une porte du bâtiment commercial situé au 2221, boul. Angrignon

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir une porte à battants par une porte coulissante automatique sur la façade donnant sur le boulevard Angrignon. Il s'agit de la porte donnant sur la façade latérale du commerce Canadian Tire et qui donne directement sur la rue. Il s'agit de l'accès à l'espace jardinage et la porte n'est pas très apparente de la rue, puisqu'elle est cachée par plusieurs éléments du jardin. La nouvelle porte proposée fait sujet de P.I.I.A. puisqu'elle est supérieure à 50% des ouvertures (53%) de la façade. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 13 (commerces de moyenne ou grande surface).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001482414), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement d'une porte du bâtiment commercial situé au 2221, boul. Angrignon.

JUSTIFICATION

À sa séance du 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet s'intègre aux caractéristiques du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet permet de respecter les proportions des façades;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (commerces de moyenne ou grande surface);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-24

**Dossier # : 1192363009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver avec conditions, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre d'agrandir et de transformer une habitation unifamiliale située au 247, 5e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001478282), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre d'agrandir et de transformer une habitation unifamiliale située au 247, 5^e Avenue, aux conditions suivantes :

1. Sur la façade principale, le revêtement sera composé de brique d'argile de teinte rouge, tel que le modèle 52-DD de la compagnie Glen Geri avec un fini lisse (ou équivalent).
2. Sur la façade latérale droite, le parement installé sera composé de clin de fibrociment gris, installé horizontalement, tel que le modèle Hardieplank de la compagnie James-Hardie, de couleur Night gray avec un fini Select Cedarmill (ou équivalent).
3. Un revêtement de bois d'ingénierie de couleur grise tel que le modèle Ridgewood D-5, de la compagnie Canoxel avec un fini Littoral installé horizontalement (ou équivalent) est retenu pour le reste des revêtements sur les façades.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:30**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver avec conditions, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre d'agrandir et de transformer une habitation unifamiliale située au 247, 5e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise plusieurs travaux de transformation d'une maison unifamiliale qui se situe dans le Village des Rapides. Les travaux consistent à ajouter deux lucarnes rampantes, à modifier le revêtement des quatre (4) façades et de la toiture, à modifier les ouvertures, à fermer la galerie, à surélever le niveau des toits et à agrandir le bâtiment en cour arrière. L'habitation a été construite en 1942 et fait partie d'un ensemble de trois maisons de type pavillonnaire (type II, Annexe F du PIIA). On trouve sur la même rue plusieurs typologies différentes. Les deux caractéristiques architecturales principales de ce type de maison sont la pente du toit principale et la galerie avec un toit de la même pente. On peut voir dans l'annexe F du PIIA, que le type de maison pavillonnaire peut aussi être composé de lucarnes rampantes (modèle de lucarne utilisé à cette époque). Le projet proposé préserve la même pente de toit et préserve de manière générale ses caractéristiques architecturales d'origine.

Sur la façade principale, on installe de la brique d'argile de teinte rouge tel que le modèle 52-DD, de la compagnie Glen Geri avec un fini lisse (ou équivalent). Sur la façade latérale droite, puisqu'on se trouve à la limite de lot, le parement installé avec une résistance au feu, de clin de fibrociment gris, installé horizontalement, tel que le modèle Hardieplank de la compagnie James-Hardie, de couleur Night gray avec un fini Select Cedarmill (ou équivalent). Un revêtement de bois d'ingénierie de couleur grise tel que le modèle Ridgewood D-5, de la compagnie Canexel avec un fini Littoral installé horizontalement (ou équivalent) est retenu pour le reste des revêtements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001478282), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre d'agrandir et de transformer une habitation unifamiliale située au 247, 5^e Avenue, aux conditions suivantes :

1. Sur la façade principale, le revêtement sera composé de brique d'argile de teinte rouge, tel que le modèle 52-DD de la compagnie Glen Geri avec un fini lisse (ou équivalent).
2. Sur la façade latérale droite, le parement installé sera composé de clin de fibrociment gris, installé horizontalement, tel que le modèle Hardieplank de la compagnie James-Hardie, de couleur Night gray avec un fini Select Cedarmill (ou équivalent).
3. Un revêtement de bois d'ingénierie de couleur grise tel que le modèle Ridgewood D-5, de la compagnie Canoxel avec un fini Littoral installé horizontalement (ou équivalent) est retenu pour le reste des revêtements sur les façades.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1192363008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, concernant le nouveau choix de briques proposé pour le bâtiment situé au 1801, rue Viola-Desmond

De refuser les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, concernant le nouveau choix de briques proposé pour le bâtiment située au 1801, rue Viola-Desmond (CO3000713316).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, concernant le nouveau choix de briques proposé pour le bâtiment situé au 1801, rue Viola-Desmond

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier le choix de briques proposé pour la construction d'un bâtiment de 6 étages localisé au 1801, rue Viola Desmond. Le requérant propose de changer les couleurs et le format des deux briques sur les façades du projet OPUS 7. Le requérant justifie ce changement pour les raisons suivantes :

- Le modèle qui avait été choisi en 2017 est beaucoup trop coûteux;
- Les modèles de briques sont indisponibles dans le format MAX (il faut faire une commande spéciale pour ce format);
- Les couleurs des nouvelles briques permettent de conserver le même format de brique max sans commande spéciale et il respecte l'ensemble des bâtiments OPUS 6 et 7 étant donné qu'il s'agit d'un ensemble de bâtiments jumelés.

Le projet OPUS 7 est une construction d'un immeuble multifamilial de 112 logements répartis sur six (6) étages sur le lot numéro 5 974 705 (rue Viola-Desmond). À terme, le bâtiment sera la phase 7 du projet Opus et sera relié à la phase 6 en construction par un volume de deux étages. Le projet en soi a déjà fait l'objet de l'émission d'un permis de construction et ce dernier est entièrement construit mis à part la pose des parements extérieurs.

La brique de format impérial modulaire de marque Belden, (couleur Brandywine ou l'équivalent) de couleur prunâtre et pétrolisée serait remplacée par une brique de format MAX de marque Forterra (couleur Manitoulin ou équivalent) de couleur rouge effacé. La brique qui était acceptée pour l'émission du permis était celle de marque Hanson, (couleur Sundance Smooth ou l'équivalent) de couleur beige lisse et serait remplacée par la brique de format MAX de marque Forterra (couleur Beaumont ou équivalent) de couleur beige un peu plus foncé et texturée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 14 (projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur est du Quartier Angrignon (P-15)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1172363135 (résolution numéro CA17 20 0579).

DESCRIPTION

De refuser les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, concernant le nouveau choix de briques proposé pour le bâtiment située au 1801, rue Viola-Desmond (CO3000713316).

JUSTIFICATION

À sa séance du 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable au projet, pour les raisons suivantes :

Ø CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 2 octobre 2017, le conseil d'arrondissement a accepté, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3001330519), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 112 logements sur le lot numéro 5 974 705 (rue Viola-Desmond). Toutefois, l'acceptation était conditionnelle à ce que les compacteurs pour les déchets et pour le recyclage soient installés à l'intérieur du bâtiment afin d'assurer une saine gestion des matières résiduelles. Le permis de construction a été émis le 28 mars 2018 (CO3000713316);

Ø CONSIDÉRANT que les matériaux proposés signifiaient une commande spéciale et une augmentation des coûts, le requérant a proposé un autre choix de briques;

Ø CONSIDÉRANT que les matériaux ne permettent pas une insertion harmonieuse du projet;

Ø CONSIDÉRANT que le choix des couleurs et du traitement architectural des façades ne permet pas de briser la volumétrie imposante du projet OPUS 6 et 7;

Ø CONSIDÉRANT que les briques initialement proposées et approuvées sont disponibles sur le marché et que le concept original est beaucoup plus intéressant en terme de contraste;

Ø CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur ouest du Quartier Angrignon (P-16));

Ø CONSIDÉRANT que le projet n'est pas conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1192363005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le document intitulé "Règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme"

D'adopter le document intitulé "Règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme".

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 08:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1192363005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le document intitulé "Règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme"

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 16 janvier 2019, s'est doté des règles de régie interne de son comité et en fonction de l'article 2.14 alinéa d) du règlement numéro LAS-002 intitulé "Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme" , le comité consultatif établit des règles de régie interne, et ces dernières doivent être approuvées par le conseil avant d'entrer en vigueur. La présente vise à soumettre pour adoption au conseil d'arrondissement les règles de régie interne adoptées par le comité consultatif d'urbanisme. Les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme sont complémentaires au règlement constituant le comité consultatif (voir pièces jointes au sommaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter le document intitulé "Règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme".

JUSTIFICATION

L'élaboration des règles de régie interne permet d'établir les grandes règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: le rôle des membres. la tenue des réunions, la convocation des membres et délais, l'absence des membres, le quorum, les délibérations, les procès-verbaux et avis, les règles de confidentialité, la déclaration d'intérêt, la tenue d'assemblée publique et la modification des règles en complémentarité au Règlement numéro LAS-002 intitulé "Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme sont conformes au règlement numéro LAS-002 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1192363001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de décembre 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de décembre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 09:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1192363001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:

- 1182363005
- 1182363020
- 1182363046
- 1182363047
- 1182363069
- 1182363080
- 1182363095
- 1182363099
- 1182363110

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de décembre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

- Coût de base pour permis : 25 \$ X 16 certificats = 400 \$
- Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 4 299 \$

Total : = 4 699 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-01-23



Dossier # : 1196456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-29 13:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-28

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines